



Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : mairie@lachelle.fr

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE L'INSTALLATION
D'UNE GRUE A TOUR**

Plastic Omnium – 14 route de la Grange Dîmière – Lot n°2

N°60337-2024-079

Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu le décret n°9341 du 11 janvier 1993 et son arrêté d'application du 9 juin 1993 relatif aux engins de levage et grues ;

Vu la demande d'arrêté demandant l'autorisation pour l'installation d'une grue à tour en date du 26/08/2024, présentée par Monsieur Alin LITOIU, conducteur de Travaux de l'entreprise - CESAM CONSTRUCTION 18 rue Ficatier 92400 COURBEVOIE – sur le chantier situé au PLASTIC OMNIUM 14 route de la Grange Dîmière – Lot n°2 60190 LACHELLE en vue de faciliter le levage et la manutention de charges lourdes ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 – Du 7 octobre 2024 au 29 août 2025 : l'entreprise CESAM CONSTRUCTION a l'autorisation d'implanter une grue à tour sur le chantier (plans en annexes) conformément aux réglementations et aux normes en vigueur.

Article 2 – Cette autorisation est soumise aux conditions suivantes :

- Respect des règles de sécurité conformément à la législation en vigueur (Code du travail, Code de l'urbanisme, etc.).
- Mise en place des dispositifs nécessaires pour prévenir tout accident sur le chantier et dans les environs immédiats.
- Signalisation claire et visible de la grue et du chantier.
- Maintien de l'accès sécurisé pour les piétons et les véhicules aux abords du chantier.

Article 3 : L'entreprise CESAM CONSTRUCTION s'engage à créer un périmètre de sécurité autour de son chantier. De plus, il sera tenu de laisser le site en parfait état de propreté à l'issue du chantier.

Article 4 : L'autorisation est délivrée sous réserve de toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de sécurité, d'urbanisme et de protection de l'environnement.

Article 5 : Toute modification des caractéristiques de l'installation de la grue (emplacement, hauteur, durée d'installation, etc.) devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

Article 4 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

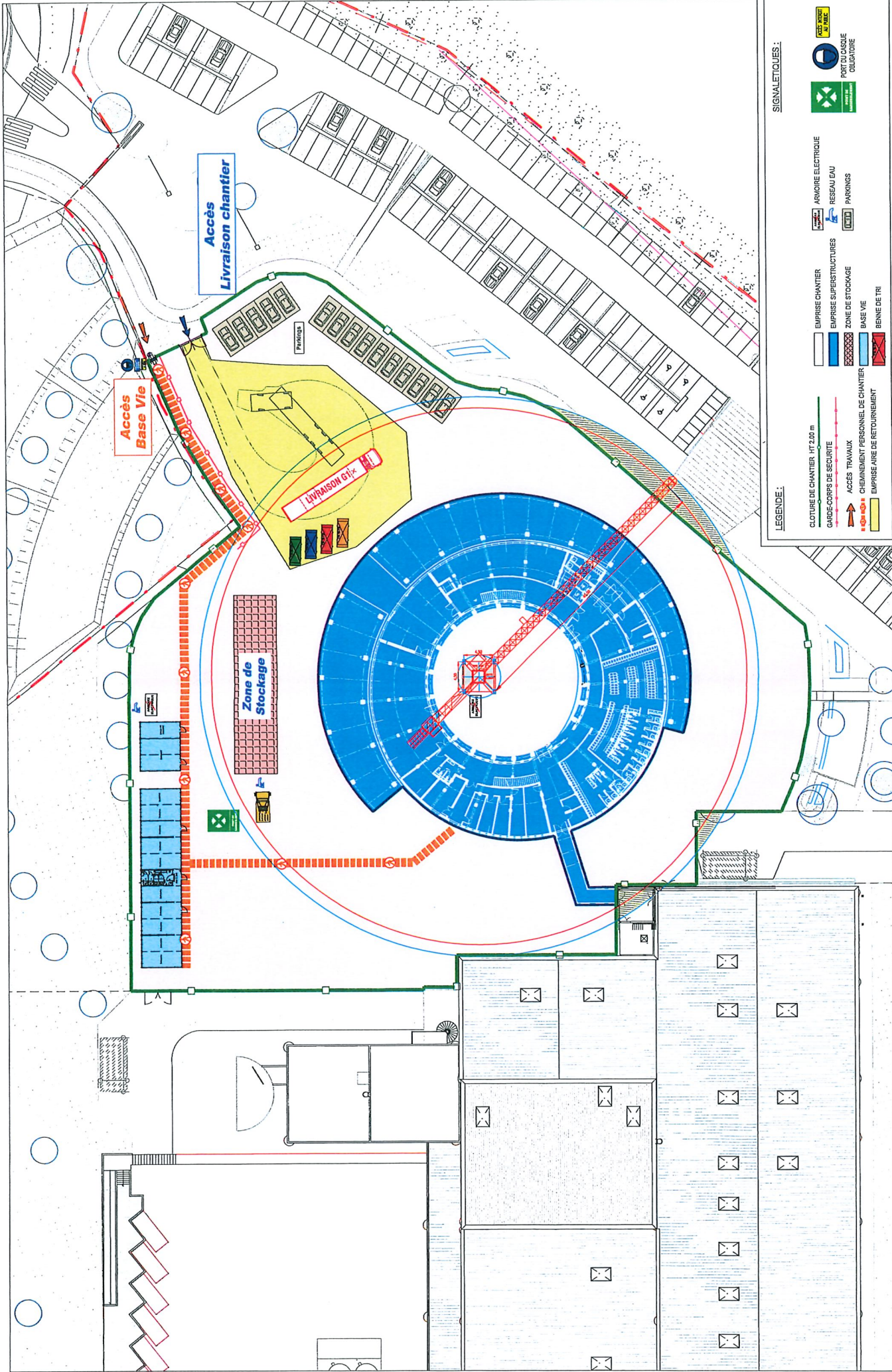
Article 5 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur Alin LITOIU, conducteur de Travaux de l'entreprise CESAM CONSTRUCTION et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 26 août 2024

Le Maire,



Xavier LOUVET



LEGENDE :

- CLOTURE DE CHANTIER HT 2.00 m
- GARDE-CORPS DE SECURITE
- ACCES TRAVAIL
- EMPRISE CHANTIER
- EMPRISE SUPERSTRUCTURES
- EMPRISE AIRE DE RETOURNEMENT
- ACCES BASE VIE
- ACCES LIVRAISON CHANTIER
- EMPRISE DE SECURITE
- EMPRISE SUPERSTRUCTURES
- EMPRISE AIRE DE RETOURNEMENT
- EMPRISE CHANTIER
- EMPRISE SUPERSTRUCTURES
- EMPRISE AIRE DE RETOURNEMENT
- EMPRISE DE SECURITE

SIGNALIETIQUES :

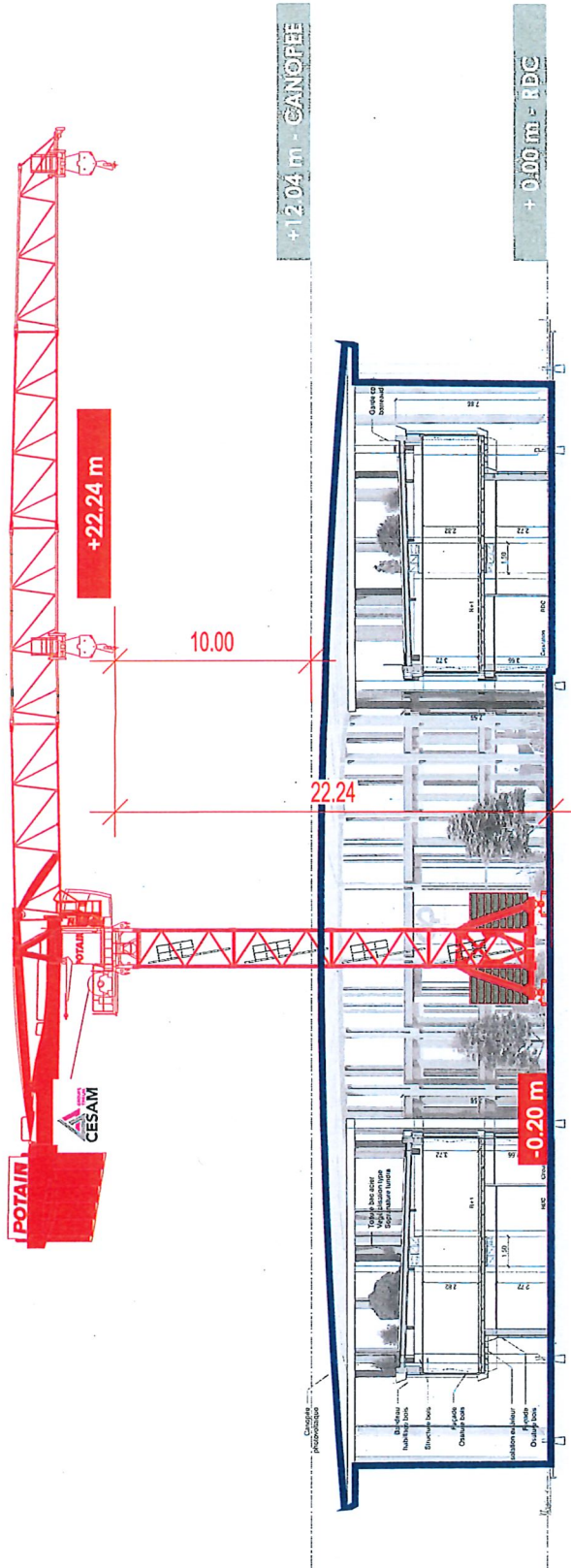
- ARMOIRE ELECTRIQUE
- RESEAU EAU
- PARKINGS
- PORT OU CLASSE
- REGULATEUR

EMETTEUR	LOT	PHASE	TYPE	NIVEAU	ZONE	NUMERO	INDICE
CESAM	TOUS	ETU	PLAN	RDC	TTZ	100	A

NIVEAU
REZ DE CHAUSSEE

ETABLI PAR : M.BE	DATE : 17/11/2023
APPR. PAR : A.BA	ECHELLE : 1/500
AFFICHE N° : P231PCHUS BN	FIGIER : L'ACHELLE_ETU





GRUE G1	
Type :	MDT 269 J12
Flèche :	40.00m
Contre-flèche :	15.30m
Hauteur sous crochet :	22.24m
Base :	4.50 x 4.50m
Niveau assise grue	-0.20 m

COURBES DE CHARGES						
Flèche	20m	22m	25m	30m	35m	40m
Grue G1	12t	11.3t	9.8t	8.0t	6.7t	5.9t

LEGENDE :

- CLOTURE DE CHANTIER HT 2.00 m
- GARDE-CORPS DE SECURITE
- ACCES TRAVAUX
- CHEMINEMENT PERSONNEL DE CHANTIER
- EMPRISE AIRE DE RETOURNEMENT
- EMPRISE CHANTIER
- EMPRISE SUPERSTRUCTURES
- ZONE DE STOCKAGE
- BASE VIE
- BENNE DE TRI
- ARMOIRE ELECTRIQUE
- RESEAU EAU
- PARKINGS

SIGNALIETIQUES :

- ACCES VERTICALEMENT
- PORT D'ACCES
- CLAUSTRURE

EMETTEUR	LOT	PHASE	TYPE	NIVEAU	ZONE	NUMERO	INDICE
CESAM	TOUS	ETU	PLAN	TTN	TTZ	100	A

NIVEAU
ELEVATION DE LA GRUE G1

ETABLI PAR : M.BE	DATE : 17/11/2023
APPR. PAR : A.BA	ECHELLE : 1/250
APPAREIL : 1031 P1015 BIN	PROJET : L'ACHELLE_ETU

